ÉVÈNEMENT [Transformer en *Acte : compte rendu détaillé*] Passé

[Appel à projets] 1000 premiers jours à destination des acteurs locaux

Santé-Environnement

Mots clés
politique publique enfance santé mentale

Mise à jour de cette page :
01/07/2026

Type d'évènement
Appel à projets

Date
du vendredi 12 décembre 2025 au mardi 30 juin 2026

Publics :
Professionnels
Salariés

Lien externe
Lien vers le site

Personne contact

Organisateur

- Ministère du Travail et des Solidarités *et* Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapés

Déclinaison de la politique des 1000 premiers jours dans les territoires

La **politique des 1000 premiers jours de l'enfant** accompagne les parents pendant cette période essentielle pour le développement de l'enfant, du 4e mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant. Elle couvre tous les domaines : prévention en santé, promotion du bien-être et des comportements favorables au développement de l'enfant, soutien à la parentalité, éveil artistique et culturel, prévention des risques d'exposition aux écrans ou encore de la dépression post-partum.

Pour décliner cette politique des 1000 premiers jours, l'État lance un **appel à projets à destination des acteurs locaux** en les invitant à proposer des initiatives pour leur territoire.

Les candidats sont invités à proposer des initiatives dans l'un des trois domaines suivants :

- **Accompagner la création de nouvelles maisons des 1000 premiers jours** ou l'évolution de projets existants, en développant leur offre de services. L'appel à projets est accompagné d'un référentiel pour donner des repères sur ces projets en termes d'offre de services, de partenariats et de fonctionnement des maisons des 1000 premiers jours.
- **Protéger les tout-petits aux risques d'exposition aux écrans** et accompagner leurs parents dans leurs usages des écrans. Les projets éligibles peuvent consister à développer des actions, outils ou ressources à destination des parents ou des professionnels au contact des parents.
- **Soutenir des initiatives favorisant la place des pères et co-parents** et leur implication dans le parcours des 1000 premiers jours. Les projets peuvent proposer des actions directement dédiées aux pères ou co-parents, de sensibilisation, d'aide à la parentalité, ou prendre appui sur des actions existantes en les adaptant à l'accueil des pères et coparents.

L'appel à projets mobilise au plan national une enveloppe de 2,2 M€. Cette enveloppe sera répartie au niveau régional.

Pour candidater

Vous êtes une **collectivité territoriale, un établissement de santé, médico-social ou social, un établissement d'accueil du jeune enfant, une association, une entreprise de l'économie solidaire**, vous souhaitez développer un projet selon l'un des trois objectifs de l'instruction, **vous pouvez d'ores et déjà vous**

manifester auprès de l'ARS de votre région.

Candidature à déposer au plus tard fin juin 2026, selon des modalités qui seront précisées par les services des ARS dans chaque territoire. Pour toute information, rendez-vous sur le site de votre ARS.

Plus d'information via ce lien.